



© Hugo Valera

### LA SPL TERRITO'ARTS : MISSIONS ET ENJEUX

La SPL Territo'Arts a en charge la gestion de deux établissements culturels, situés à Saint-Denis de La Réunion : la Cité des Arts (centre culturel pluridisciplinaire musique / spectacle vivant / arts visuels), d'une part, et Château Morange (pôle de l'image, du cinéma et de la création audiovisuelle), d'autre part. Véritables plateformes artistiques collaboratives, ces deux structures ont pour missions principales d'accompagner la création artistique sous toutes ses formes, et de favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la SPL Territo'Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, perméable aux vibrations de l'île, nécessairement éclectique parce qu'elle traduit la diversité de la production artistique réunionnaise, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines.

Ainsi naissent à la Cité des Arts et à Château Morange des formes toujours singulières, souvent hybrides, parfois transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail en cours de résidence et, bien entendu, lors de la diffusion finale des œuvres.

L'activité de la SPL Territo'Arts s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

### → **Pluridisciplinarité**

La Cité des Arts et Château Morange accueillent tous les arts, avec des espaces dédiés et équipés en conséquence pour les arts visuels, le spectacle vivant, la musique et l'audiovisuel, dans toutes leurs déclinaisons, ainsi que des espaces favorisant l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

### → **Pépinière artistique**

Incubateur de projets culturels et artistiques, la SPL Territo'Arts permet d'accompagner les porteurs de projets de la filière de la production artistique réunionnaise, avec un engagement de toute l'équipe en faveur de la création, de la diffusion et de la médiation culturelle, et avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité favorisant la mutualisation des idées et de leurs réalisations.

### → **Démocratisation**

La Cité des Arts et Château Morange sont des espaces de rencontre et de mixité artistique et sociale, véritables lieux de vie accessibles au plus grand nombre par leur conception, leur localisation et les actions qui y sont réalisées dans et hors les murs, dans une démarche de développement culturel et de médiation de proximité avec les publics.

### → **Rayonnement**

La SPL Territo'Arts porte l'ambition du désenclavement culturel de La Réunion, à travers 2 pôles d'excellence ayant vocation à rayonner au-delà de Saint-Denis, à structurer une offre culturelle sur le territoire de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), à s'inscrire en complémentarité dans l'écosystème culturel réunionnais et à établir des réseaux de valorisation de la création locale au-delà de La Réunion, dans l'Océan Indien et à l'international.

---

## **PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE EN ARTS VISUELS**

L'accompagnement à la création de la SPL Territo'Arts concernant les porteurs de projet investis dans le champ des arts visuels s'effectue à la Cité des Arts et s'inscrit dans la volonté affirmée de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise, avec une attention particulière aux artistes émergents.

Qu'ils soient en voie de professionnalisation ou professionnels confirmés, les artistes peuvent bénéficier de l'accompagnement de la SPL Territo'Arts.

Les artistes installés à La Réunion bénéficient prioritairement de l'accompagnement en création de la SPL Territo'Arts ; les artistes extérieurs à La Réunion peuvent toutefois être accueillis à la condition d'une collaboration artistique pilotée par un porteur de projet réunionnais ou d'une recherche artistique s'attachant aux spécificités du territoire de La Réunion comme sa géographie, son contexte historique, culturel, sociologique...

Une convention est établie entre la SPL Territo'Arts et l'artiste afin d'acter les modalités de l'accompagnement.

NB : Pour tout projet retenu, la SPL Territo'Arts répondra aux besoins exprimés en fonction des disponibilités de ses établissements et dans la limite de la capacité des espaces d'accueil et du parc de matériel.

NB : Pour les projets nationaux ou internationaux, la SPL Territo'Arts se réserve la possibilité de participer à la prise en charge des transports aériens afférents aux déplacements.

NB : Le présent appel à candidatures s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par la SPL Territo'Arts. La décision finale d'accueil est prise souverainement par la direction de la SPL Territo'Arts, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative.

---

## **PÔLE DE CRÉATION ARTS VISUELS**

Le pôle de création de la Cité des Arts comprend plusieurs espaces de travail complémentaires et aménagés qui offrent des conditions optimales et adaptées à l'accompagnement et à la réalisation de projets artistiques dans toutes les disciplines. Vestiaires, douches et toilettes sont répartis dans les différents espaces du pôle de création.

NB : Les équipements / matériels décrits ci-après sont dédiés à chaque espace. Pour des besoins complémentaires spécifiques, un parc de matériel technique (scène, son, lumière, vidéo...) est mutualisé à l'échelle du site.

**5 ateliers d'artiste** d'une surface de 32 m<sup>2</sup> à 44 m<sup>2</sup>, comprenant chacun : paillasse avec point d'eau, sol en béton brut avec évacuation, plan de travail, étagères de rangement, surface d'accroche en bois contreplaqué, barre d'accroche en métal.

**1 atelier** d'une surface de 44 m<sup>2</sup>, dédié aux actions culturelles en arts visuels (ateliers, workshops, rencontres...)

---

## **AUTRES ESPACES ET FONCTIONS CONNEXES À L'ACCOMPAGNEMENT**

### **Les kaz :**

8 appartements / studios tout équipés de 35 m<sup>2</sup> chacun pouvant accueillir 1 ou 2 personnes sont mutualisés avec les autres pôles, et peuvent être mis à disposition des artistes résidents selon les disponibilités.

### **Le guétali :**

Espace de rencontre et de convivialité au cœur de la Cité des Arts, avec un coin cuisine.

### **Les extérieurs :**

Les rues intérieures, parvis et cours de la Cité des Arts, librement accessibles au public, favorisent la rencontre spontanée.

## POUR LES ARTS VISUELS, 3 TYPES D'ACCUEIL SONT À DISTINGUER :

→ **La résidence de recherche et d'expérimentation** a vocation à offrir un cadre de travail temporaire à un artiste, un commissaire d'exposition, un critique d'art, un chercheur au questionnement artistique particulier qui passe par l'expérimentation, mettant à l'épreuve des démarches, des méthodes, des protocoles de travail de création. Elle n'a pas vocation à déboucher sur une diffusion tout en pouvant y contribuer à plus ou moins long terme.

Cette résidence de 10 semaines s'adresse exclusivement aux artistes-auteurs professionnels affiliés.

Trois sessions sont proposées en 2025 :

- du 14 janvier au 25 mars,
- du 8 avril au 16 juin,
- du 30 septembre au 9 décembre.

L'artiste-auteur accueilli dans le cadre de ce dispositif bénéficie d'une bourse de résidence de 2000 euros TTC réglée sur facture, sous réserve de sa présence effective sur toute la durée de la résidence.

→ **La résidence de territoire** est pensée comme une mise en partage de l'acte de création avec les habitants du territoire de la CINOR. En allant à la rencontre de ses habitants, de ses paysages, de ses espaces ou encore de son patrimoine, le porteur de projet a pour objectif de partager (et le cas échéant nourrir) son processus créatif. L'action culturelle et la médiation doivent être au cœur du projet de résidence, impliquant un travail avec un ou des public(s). Des restitutions intermédiaires et publiques peuvent être programmées afin de faire découvrir la création en cours de réalisation, pour que l'artiste partage son art dans une forme participative. La résidence de territoire se déroule, de fait, majoritairement hors des murs de la Cité des Arts, mais des périodes de travail au sein des espaces de la Cité des Arts peuvent être envisagées.

→ **La mise à disposition d'un espace de travail** permet à un artiste (ou collectif d'artistes) de poursuivre son travail artistique en bénéficiant d'un atelier d'arts visuels à la Cité des Arts.

La période de mise à disposition s'étend du 1er juillet au 16 septembre 2025.

Cette mise à disposition n'a pas vocation à déboucher sur une diffusion tout en pouvant y contribuer à plus ou moins long terme. L'artiste ne bénéficie pas de bourse de résidence dans le cadre de ce dispositif.

---

## CRITÈRES DE SÉLECTION

### **Pour tout type d'accueil :**

- Identification et parcours de l'artiste
- Clarté de la démarche artistique

### **+ Pour une résidence de recherche et d'expérimentation ou une résidence de territoire :**

- Justification d'un statut professionnel
- Ancrage territorial de l'artiste et/ou du projet
- Clarté et pertinence du projet artistique proposé

### **+ Pour une résidence de territoire :**

- Clarté et pertinence de la démarche proposée : action(s) culturelle(s) envisagée(s), public(s) ciblé(s), partenaire(s) opérationnel(s) et/ou financier(s) identifié(s), budget prévisionnel...

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-dessous et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées, **au plus tard le 31 août 2024 à minuit**, à [production@territoarts.re](mailto:production@territoarts.re) sous forme d'un fichier PDF unique compressé dont le poids total n'excédera pas 10 Mo. Il conviendra d'indiquer dans l'objet/sujet du mail : **« candidature résidence arts visuels 2025 / votre Prénom + Nom »**.

### Liste des pièces à joindre:

1/Formulaire de candidature (ci-dessous)

2/Présentation du parcours et de la démarche artistique

3/Présentation du projet de résidence de recherche et d'expérimentation (le cas échéant)

4/Présentation du projet de résidence de territoire (le cas échéant) mentionnant l'(les) action(s) culturelle(s) envisagée(s), le(s) public(s) ciblé(s), le(s) partenaire(s) opérationnel(s) et/ou financier(s) identifié(s), le budget prévisionnel...

5/Portfolio

6/CV

---

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Publication de l'appel à candidatures : 27 juin 2024
- Date limite de réception des candidatures : 31 août 2024 à minuit
- Analyse des dossiers et sélection : courant septembre 2024
- Notification des décisions : au plus tard le 15 octobre 2024

## ADRESSE / CONTACT

SPL TERRITO'ARTS - 23 rue Léopold Rambaud 97490 Sainte-Clotilde - Île de La Réunion  
02 62 92 09 90 - [production@territoarts.re](mailto:production@territoarts.re)

---

### POUR UN ACCUEIL À LA CITÉ DES ARTS EN 2025 DOSSIER DE CANDIDATURE

#### IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET

Nom de l'artiste :

Nom de la structure juridique portant le projet (le cas échéant) :

Titre du projet (le cas échéant) :

Adresse du siège social :

Adresse d'envoi du courrier :

Adresse email :

Téléphone :

N° SIRET ou RNA :

Code APE :

Ou N° de la Maison des artistes ou AGESEA :

Site web / réseaux sociaux / liens audios / vidéos :

## LE PROJET ARTISTIQUE

(merci de joindre toutes les pièces requises - cf. modalités de candidature)

**Type d'accueil souhaité (une seule case à cocher) :**

- Résidence de recherche et d'expérimentation** (le travail de recherche, d'expérimentation et/ou d'écriture ne donne pas lieu obligatoirement à un moment de restitution ou diffusion publique à la Cité des Arts)
- Résidence de territoire**
- Mise à disposition d'un atelier** (ne donnant pas lieu obligatoirement à un moment de restitution ou diffusion publique à la Cité des Arts)

## LES APPORTS ATTENDUS DE LA SPL TERRITO'ARTS / CITÉ DES ARTS

### Atelier Arts Visuels

**- Période souhaitée (une seule case à cocher) :**

- Accueil au titre d'une résidence de recherche et d'expérimentation

- du 14 janvier au 25 mars 2025
- du 8 avril au 16 juin 2025
- du 30 septembre au 9 décembre 2025

- Accueil au titre d'une mise à disposition d'atelier

- du 1er juillet au 16 septembre 2025

- Accueil en résidence de territoire : précisez le calendrier souhaité.

**- Nombre d'occupants de l'atelier :**

Quel(s) autre(s) accompagnement(s) attendez-vous ?

**HÉBERGEMENTS SOUHAITÉS :**     Oui     Non

Si oui :

- Nombre de personnes à héberger :
- Nom(s) et fonction(s) au sein de l'équipe :
- Provenance des personnes à héberger :
  - Commune de domiciliation :
  - Pays :
- La formule twin est-elle acceptée ?     Oui     Non

NB : Un chèque de caution de 1 000 euros (non encaissé) par appartement sera à remettre lors de l'état des lieux d'entrée dans l'hébergement.

## **ACTION CULTURELLE**

**Souhaitez-vous mettre en place une (des) action(s) culturelle(s) en lien avec votre projet ?**

Oui / Non (*rayez la mention inutile*)

**Si oui, avec quel(s) type(s) de public(s) souhaitez-vous travailler ?**

*(précisez notamment la ou les tranche(s) d'âge ainsi que la typologie, par exemple : public scolaire, public en situation de handicap, public dit éloigné ou empêché, autre...)*

**Quelles sont vos propositions d'action(s) ?**

*(précisez notamment le type d'action(s) envisagée(s), par exemple : atelier de pratique artistique, création participative, temps de médiation autour de la création, autre...)*

NB : Si votre candidature est retenue, le service de l'action culturelle de la SPL Territo'Arts prendra contact avec vous afin que vous remplissiez une fiche-action en lien avec votre proposition.

NB : Pour une résidence de territoire, vous devez obligatoirement joindre un projet spécifique détaillé, comme mentionné dans l'appel à projets.